

## Comité de Suivi de la Transformation de la Voie Professionnelle

02 décembre 2020

### Déclaration préalable du SNUEP-FSU

En amont de notre introduction, le SNUEP-FSU tient à dénoncer les propos scandaleux indignes et irresponsables du ministre à l'égard d'un des syndicats de la FSU et de certaines organisations de jeunes opposées à ses réformes. Les soupçons qui pèsent sur le ministre, le ministère et certains hauts responsables sont quant à eux extrêmement graves. Le SNUEP-FSU avec la FSU exige une enquête indépendante pour faire toute la lumière sur cette affaire de manipulation de la démocratie lycéenne à des fins partisans. Et si les conclusions s'avéraient confirmer les soupçons, le ministre devra en tirer toutes les conséquences.

Ensuite, le SNUEP-FSU tient à rappeler les résultats de l'enquête IPSOS auprès des personnels de l'éducation médiatisée hier. Cette enquête confirme nos enquêtes syndicales : **67 %** des enseignants de lycée professionnel contestent les réformes menées par le ministre et **70 %** les jugent inutiles pour nos élèves. Les réponses des PLP sur leur charge de travail sont assez emblématiques aussi puisque **68 %** déclarent qu'elle a augmenté. Or, nous vous alertons sur ce sujet important des conditions de travail à chacun des comités de suivi et vous le balayez systématiquement. Pourtant, toujours selon l'enquête IPSOS, les PLP font confiance en premier aux syndicats pour résoudre les problèmes. Nous réitérons notre demande forte d'obtenir une étude d'impact de toutes les mesures de la Réforme de la Voie Professionnelle sur les conditions de travail des personnels comme le préconisait déjà l'alerte sociale déposée par le snuep en juin 2018.

De plus, le SNUEP-FSU tient à rappeler que ce comité de suivi n'est pas une instance représentative, et que, normalement, il ne devrait en aucun cas dispenser le ministère de mener toutes les réunions multilatérales nécessaires dès qu'un changement concernant la Voie Professionnelle survient.

Concernant les PFMP, cela fait plusieurs mois que le SNUEP-FSU alerte sur les difficultés que leur organisation ne manque pas de rencontrer, dans un contexte sanitaire loin d'être stabilisé et un contexte économique précaire. A ce stade, la seule réponse du ministère consiste en une FAQ qui ne respecte ni le Code de l'Education ni le statut des PLP. Nous avons, à plusieurs reprises, demandé que les points non réglementaires soient retirés, tout comme nous avons, dans un premier temps, demandé un report de ces PFMP. L'évolution des conditions sanitaires, qui ont conduit à un reconfinement, a accentué la problématique des PFMP : difficultés accrues pour trouver des lieux de stage, professions à l'arrêt, difficultés de déplacement tant pour la recherche que pour la participation à ces PFMP, etc... Parallèlement, suite à un mouvement légitime et à une journée de grève sanitaire nationale, le ministre a fini par concéder, dans les lycées, une possibilité de travailler en groupes réduits. Mais comme aucun personnel enseignant supplémentaire n'a été recruté pour permettre ces dédoublements, les élèves perdent parfois des heures de cours. Aussi, dans ce contexte de PFMP au déroulement très dégradé, et d'heures de cours perdues, le SNUEP-FSU fait lui aussi évoluer sa demande : il faut maintenant annuler une partie des PFMP d'ici à la fin de l'année scolaire, tout comme il est nécessaire de restituer aux disciplines les heures consacrées aux dispositifs annexes de la réforme, pour préparer au mieux nos élèves aux examens de la session 2021. Nous attendons donc, dans ce Comité, une réponse précise sur les durées de PFMP qui seront retenues pour cette session.

Sur les examens justement, lors d'un récent CSE, la DGESCO évoquait la possibilité, pour le ministère, de mettre en œuvre des adaptations qui pourraient être différentes de celles appliquées en urgence à la session 2020. Le SNUEP-FSU réaffirme l'urgence d'annonces rapides quant aux mesures qui pourraient être prises en la matière et, au préalable, la nécessité d'ouvrir des discussions avec les OS sur ce sujet. Le SNUEP-FSU se satisferait, vous l'aurez compris, d'une baisse pérenne des durées de

PFMP, mais s'opposerait avec toute la vigueur nécessaire à quelque volonté d'accentuer la part de contrôle continu dans la notation des examens. Quoi qu'il en soit, et quand bien même la DGESCO répondrait aujourd'hui en partie à nos questions sur ce sujet, cela ne devra pas la dispenser, comme dit précédemment, d'entendre les organisations syndicales, en multilatérale, et dans le respect de la représentativité de chacune. Les personnels sont légitimement questionnés par les familles et les élèves sur ce point, il est maintenant urgent d'obtenir des réponses claires et cadrées. Le « chacun fait comme il peut » relève d'un manque de respect pour l'ensemble de la Voie Pro !

Sur la question du développement de l'apprentissage public voulu par le ministère, qui devait initialement être le point majeur de cette réunion, le discours du SNUEP-FSU risque de rompre avec la pensée unique qui entoure bien souvent ce sujet. Rappelons que nous sommes porteurs d'un mandat de scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans qui est très éloigné de ce que propose le gouvernement avec sa "formation obligatoire" jusqu'à cet âge. Rappelons également que nous sommes aussi contre la transformation de nos formations par l'introduction de mixage des parcours reléguant les formations professionnelles initiales sous statuts scolaires au rang de sas préparant les jeunes à l'apprentissage qui serait considéré comme le modèle d'excellence à développer pour le plus grand nombre. Avant 18 ans, les enfants devraient être à l'Ecole, sinon, il s'agit tout simplement de les faire travailler. Le contrat d'apprentissage n'est-il pas une forme de contrat de travail ? A ce propos, l'un des arguments majeurs souvent utilisé pour favoriser le développement de l'apprentissage est que ce dernier insèrerait mieux que la Voie scolaire, 7 mois après l'obtention du diplôme. Rappelons déjà que l'apprentissage est sélectif et discriminant, alors que la Voie Scolaire notamment publique accueille tous les élèves dans la limite des capacités d'accueil définie par le ministère. Cela ne l'empêche pas, d'ailleurs, d'obtenir des taux d'accès au diplôme plus élevés que l'apprentissage, avec, notamment, un décrochage plus faible que les taux de rupture de contrats ! Mais au delà de ces premiers points, quand on nous dit que 70 % des ex-apprentis sont en emplois 7 mois après l'obtention de leur diplôme, alors que seuls 55% des jeunes passés par la Voie Scolaire auraient cette chance, on peut répondre simplement qu'ainsi, 30 % des apprentis ont perdu leur job pendant ces 7 mois, quand 55 % des lycéens professionnels en trouvaient un !

Par ailleurs, installer aux forceps l'apprentissage dans les lycées sans anticiper un minimum les problèmes que cela engendre sur le plan pédagogique comme sur le plan de la Vie Scolaire relève, une fois encore, de ce qui est devenu la griffe du ministre : une vision autoritariste, descendante et injonctive du fonctionnement de l'institution. Le SNUEP-FSU est et restera opposé à toute forme de mixage, en particulier au mixage des publics qui n'est ni profitable aux élèves, ni profitable aux apprentis et qui génère un surcroît de travail insensé pour les enseignants.

Pour conclure, le SNUEP-FSU dénonce également la concurrence déloyale instaurée par la loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" en matière de financement ainsi que par le plan de relance de l'apprentissage financé à travers le PLF 2021. En effet, par cette loi, la part de Taxe d'Apprentissage dont pouvait jusqu'alors bénéficier les LP pour fonctionner a encore baissé. Dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons et des conséquences économiques qui en découlent, les LP risquent d'avoir de réelles difficultés financières. Cela contraint certains d'entre eux à dépendre de la vente d'objets confectionnés pour disposer de suffisamment de ressources. Ainsi, les choix de projets des collègues ne sont parfois plus orientés par leurs objectifs pédagogiques, mais par les aléas de ce qui se vendra le mieux. Les Lycées Professionnels ont besoin de davantage de crédits pour fonctionner correctement, et on leur en a enlevé une partie pour mieux financer l'apprentissage. Pour le SNUEP-FSU, c'est tout simplement inadmissible ! Le SNUEP redemande au ministère une étude sur les conséquences des différentes réformes de la TA ainsi que celles de la crise sanitaire sur le fonctionnement des EPLE. Il demande que les crédits d'Etat compensent toutes les pertes en la matière.